

GUIDE DE PROCEDURE MAC

Ce document a pour but de guider les utilisateurs sur le téléservice **Agrément** de l'OCM Fruits et Légumes pour la **procédure : MAC**

Les formulaires vierges à télécharger sont disponibles sur le site de FranceAgriMer : http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Aides/OCM-fruits-et-legumes-Programmes-Operationnels-PO

POINTS D'ATTENTION

Procédures concernées par le téléservice agrément:

La télédéclaration concerne les PO, MAS, MAC et FONDS.

Les demandes de notifications de modification sont disponibles à la télédéclaration.

La télédéclaration des MAC est l'objet de cette présente notice.

Habilitation et valeur probatoire des documents transmis :

Les documents transmis via le téléservice porteront un cachet serveur et auront une valeur probatoire.

Il vous appartient donc de vérifier que la personne qui se connecte pour transmettre la demande est bien habilitée à <u>engager juridiquement la société</u>.

Si aucun représentant légal de la société n'a de compte, vous avez la possibilité de créer un compte associé à son nom sur le portail web de Franceagrimer. (Il est possible que la saisie soit faite par une personne autre que le représentant légal. Seule l'action de cliquer sur le bouton « transmettre » doit être faite à partir du compte du représentant légal de l'OP. Attention, il n'y a pas de contrôle sur le compte à partir duquel cette action est faite, et il n'est pas possible de revenir en arrière...)

J'attire votre attention sur le fait que, les documents originaux signés par les comptables doivent être conservé par l'OP et mis à disposition en cas de contrôle.

Ces documents **signés et datés** par les comptables doivent être scannés et téléchargés dans votre dossier de demande.

La date de dépôts de votre demande correspondra à la date de télétransmission et les dates limites de dépôts sont inchangées.

Il vous est donc vivement conseillé de vérifier dés maintenant que votre accès portail et surtout votre accès jusqu'à l'application agrément est bien valide tant sur les comptes principaux que sur les comptes secondaires (en cas de création de compte sur le portail, l'accès au téléservice peut prendre quelques jours).

Navigation:

N'utilisez pas les flèches de votre navigateur (Internet Explorer, Mozilla, Chrome...) pour revenir en arrière.

Utilisez les boutons « précédent » et « retour à la liste » du téléservice.

Déconnexion:

Si vous souhaitez sortir de la télédéclaration, cliquez impérativement sur <u>« Déconnexion »</u> en haut à droite des écrans, sinon vos données risquent de **ne pas être enregistrées**.

Ne cliquez pas sur les croix de fermetures des onglets ou des fenêtres de votre navigateur.

CONTACT

En cas de problème relatif à la télédéclaration et après lecture de ce document, vous pouvez contacter l'adresse OCMFL aide@franceagrimer.fr

SOMMAIRE

1. Accès	3			
1.1.	Connexion et inscription au portail de FranceAgriMer	3		
1.2.	Accès à l'espace de votre OP sur le portail	4		
1.2.1.	Gérer vos comptes	4		
1.2.2. 1.3.	Accès au téléservice Agrément / paiement Accès à votre espace personnel sur le téléservice	4 5		
1.3.	Acces a votre espace personner sur le teleservice	J		
2. Saisir	une demande de MAC	6		
2.1.	Initialisation de la demande	6		
2.2.	Formulaire principal	7		
2.3.	Téléchargement des fichiers	9		
2.4.	Contrôle de la demande	13		
2.5.	Transmission de la demande	15		
2.6.	Ecran récapitulatif	15		
Liste d	es écrans			
Ecran 1 : Ec	eran de connexion	3		
Ecran 2 : Ec	eran d'accueil des e-services OCM FL	4		
Ecran 3 : Ec	ran d'accueil du téléservice AGREMENT- PAIEMENT	5		
Ecran 4 : Cr	éation d'une MAC	6		
Ecran 5 : Ecran pivot de votre demande de MAC				
Ecran 6 : Formulaire principal de la demande de MAC				
Ecran 7 : cas de la VPC triennale				
Ecran 8 : Mo	ontant du fonds avant/après	9		
Ecran 9 : Ecran de téléchargement des documents				
<u>Ecran 10 : E</u>	cran des documents téléchargés	13		
<u>Ecran 11 : E</u>	cran pivot de votre demande de MAC complétée	13		
Ecran 12 : E	cran de transmission de la demande de MAC	14		
Ecran 13 : Message contrôle positif-demande de MAC				
<u>Ecran 14 : A</u>	Accès à l'écran récapitulatif	15		
Ecran 15 : Ecran récapitulatif de la demande de MAC				

1. Accès au téléservice

1.1. Connexion et inscription au portail de France AgriMer

Enregistrez l'adresse : https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/ dans les favoris de votre navigateur. Il s'agit de l'accès unique au portail web de FranceAgriMer.



- Cliquez sur « Me connecter » et saisissez votre identifiant et le mot de passe préalablement reçu lors de votre inscription sur le portail.
- Si vous n'avez pas de code, cliquez sur « M'inscrire » et sectionner un téléservice après avoir renseigné vos informations.

Apres votre inscription, vous allez recevoir un courriel qui vous permettra de vous connecter une première fois pour validation de votre demande de compte.

⇒Conservez ce courriel qui contient vos codes de connexion.

Vous devez ensuite attendre de recevoir un courrier postal qui vous permettra de valider l'inscription. Ce courrier est adressé à un responsable légal de l'OP. Il contient un numéro de téléusager (différent du login) confidentiel qui sécurise l'inscription.

⇒Conservez ce courrier.

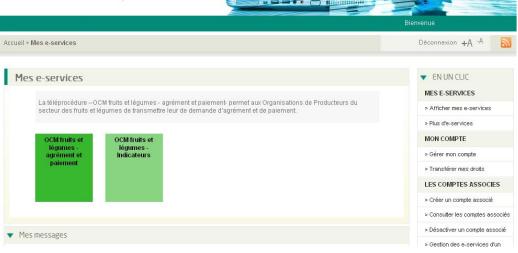
Le titulaire du compte pourra ensuite demander l'accès à d'autres téléservices.

1.2. Accès à l'espace de votre OP sur le portail

Ecran 2 : Ecran d'accueil des e-services OCM FL

FranceAgriMer e-services

Blervenue



1.2.1. Gérer vos comptes

Les comptes administrateurs peuvent, après connexion, créer et consulter des comptes associés et éventuellement transférer leurs droits d'administrateur à partir de la rubrique « en un clic » puis « les comptes associées » et « mon compte » à gauche de l'écran 2.

Il est possible de demander l'accès à d'autres téléservices à partir de la section « mes eservices ».

NB : lorsqu'une OP change de SIRET, elle doit créer un nouveau compte sur le portail et en informer FranceAgriMer.

1.2.2. Accès au téléservice Agrément / paiement

Vous êtes maintenant connecté et avez accès à l'ensemble des e-services de l'OCM Fruits légumes disponibles. Le téléservice Agrément est le même que celui des paiements. Le présent document est dédié aux procédures d'**AGREMENT.**

Cliquez sur le carré : OCM fruits et légumes – Agrément et paiement de l'écran 2.

1.3. Accès à votre espace personnel sur le téléservice

Vous accédez à l'écran suivant :

Ecran 3 : Ecran d'accueil du téléservice AGREMENT- PAIEMENT Vos informations 93FL0000 FRANCEAGRIMER Critères de recherche Année Dossier agrément Dossier paiement Type de demande Statut Réinitialiser Rechercher Liste des demandes Créer une nouvelle demande Nombre lignes / page 30 Liste des demandes Référence Date de télétransmission Statut Type de demande Suppression 93FL000 '2010/MAC MAC 01/09/2014 Agréée 93FL0000 /2012/Acompte En cours de saisie par l'OP Acompte 93FL0000 /2012/Solde Solde 27/02/2014 Transmise par l'OP 93FL0000 /2013/Acompte Acompte En cours de saisie par l'OP

Ceci est l'écran d'accueil de votre espace personnel sur le téléservice agrément-paiement.

Acompte

Solde

A partir de cet écran, vous pouvez:

93FL0000 /2013/Acompte

93FL0000 /2013/Solde

créer une nouvelle demande en cliquant sur créer une nouvelle demande (cercle rouge)

14/01/2014

En cours de saisie par l'OP

Transmise par l'OP

<u>Attention</u>: **ne sélectionnez pas le type de demande avant** de cliquer sur « créer une nouvelle demande ».

- visualiser les demandes existantes dans la partie « listes des demandes » et filtrer selon la procédure (Agrément/paiement), le statut (en cours de saisie par l'OP, transmise par l'OP, payée, etc.), l'année de fonds et/ou le type de demande (solde, acompte, avance, PO, MAS, MAC, FONDS) dans la partie « Critères de recherche »
- o consulter une demande en cliquant sur la ligne correspondante (cercle vert)
- supprimer une demande « en cours de saisie par l'OP » en cliquant sur la croix rouge (cercle bleu-écran 3).
 - <u>Attention</u>: Une fois la demande transmise il n'est plus possible de la modifier.



2. Saisir une demande de MAC

2.1.Initialisation de la demande

- Cliquez sur créer une nouvelle demande (entourée en rouge sur l'écran 3 précédent)
 Attention : ne sélectionnez pas MAC avant de cliquer sur « créer une nouvelle demande »
 - o Cochez le bouton « dossier agrément » si ce n'est pas fait
 - Sélectionnez MAC dans la liste déroulante « type de demande »

Ecran 4: Création d'une MAC



L'année de la demande de la MAC est automatiquement affichée et non modifiable (année en cours uniquement)

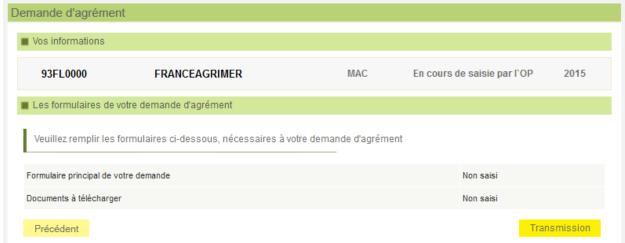
Cliquez sur « valider »

NB : Il est possible de revenir sur une demande tant que la demande est au statut « en cours de saisie par l'op » afin de la compléter ou la modifier ou visualiser les documents déjà téléchargés.

Les demandes de MAC sont constituées :

- d'un formulaire principal
- des documents à télécharger.

Ecran 5 : Ecran pivot de votre demande de MAC



Pour revenir à cet écran, cliquez sur le bouton « **retour à la liste** » en bas à gauche des écrans suivants.



2.2. Formulaire principal

Ecran 6 : Formulaire principal de la demande de MAC



France Agri Mer

Téléservice Agrément OCM Fruits & Légumes - MAC

Données administratives

Complétez les informations de la personne à contacter (nom, téléphone, courriel obligatoire)

- Données spécifiques à une demande de MAC
- Cochez les éléments concernés par une demande de modification.
- Cochez le type de frais de gestion souhaités :
 - forfaitaire=2% du total des mesures ;
 - personnalisé –doit être inférieur au 2%;
 - pas de demande de frais de gestion)

Attention:

C'est sur votre agrément que se base le paiement des frais de gestion au solde. Si la structure est une AOP, la case ad hoc doit être cochée.

- Vous pouvez mettre des commentaires dans la case « éventuelles remarques de l'OP ». ces commentaires sont notamment utiles pour préciser :
 - pourquoi certaines actions sont supprimées,
 - > pourquoi l'OP demande un changement de période de VPC,
 - > pourquoi le fonds diminue de plus de 50%
 - > d'autres éléments jugés utiles par l'OP.

ATTENTION, le nombre de caractère sur le champ est restreint à 2000.

Récapitulatif

Période de référence de la VPC :

- Indiquez la date de début et la date de fin de la période de VPC de l'année du fonds considéré.
- o Indiquez le type de période et le ou les montants de VPC
- → Si la période est **triennale**, vous devez indiquer le montant relatif à chaque année, le montant moyen sera calculé par le téléservice.

Ecran 7 : cas de la VPC triennale



- → Vous devez indiquer ces données même si vous ne modifiez pas votre période de référence ou votre VPC.
- → Si vous modifiez votre période de référence, cochez la case « Je demande le changement de la période de référence. J'ai transmis au préalable un argumentaire à FranceAgrimer» dans la partie « données spécifiques à une demande de MAC » et indiquez la **période modifiée** dans les champs dates. La modification devra être validée par FranceAgriMer. Il faudra joindre un argumentaire à votre attestation de VPC ou faire une demande préalable par mail à votre gestionnaire de dossier.



Montants du fonds

Le dernier montant du fonds éligible pour l'année considérée est automatiquement renseigné avec le montant de votre dernière décision d'agrément pour l'année considérée.

Le « montant calculé du fonds prévu après modification » doit être renseigné par l'OP. Il comprend la somme des montants de chaque mesure et les frais de gestion.

Ecran 8 : Montant du fonds avant/après

Dernier montant du fonds éligible pour l'année considérée(€) 4 996 980,00

* Montant calculé du fonds prévu après modification(€) 6 565 665 656,00

- Cliquez sur « enregistrer »
- Cliquez sur « retour à la liste » qui vous ramène à l'écran 5 (Ecran pivot de la demande de MAC)

2.3. Téléchargement des fichiers

Cliquez sur la ligne « Documents à télécharger »

Les formulaires à télécharger sont détaillés dans le tableau « Documents à déposer pour les MAC » ci-après.

ATTENTION:

Les formulaires ont évolués et sont mis à votre disposition sur le site de FranceAgriMer. Il faut obligatoirement utiliser les nouvelles versions sauf cas indiqués ci-dessous.

http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Aides/OCM-fruits-et-legumes-Programmes-Operationnels-PO

Un certain nombre de « type de document »-doivent être obligatoirement téléchargés. Certains sont « facultatifs », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas systématiques et que par conséquent il n'y a pas de contrôle pour la transmission. Néanmoins, ils peuvent être obligatoires d'un point de vue réglementaire en fonction des situations, et doivent dans ce cas être transmis pour que l'agrément puisse être réalisé.

Documents à déposer pour les MAC

Type de document	MAC	Description	Nom du document sur le site internet
Fiche mesure- actions	0	Un fichier différent doit être constitué pour chaque mesure, comprenant toutes les actions de ladite mesure. Un seul fichier par mesure est autorisé. Par exemple, l'OP XX veut créer un PO contenant les 8 actions suivantes: 1.26a, 1.26b - 2.21a - 3.4.6a, 3.4.6b - 6.1 - 6.2a, 6.2b. Elle devra télécharger 5 fiches mesure-action: 1.26, 2.21, 3.4.6, 6.1, 6.2 Précisions pour le dépôt des MAC avec une demande d'accord de principe sur une mesure: - Avec le nouveau formulaire: Déposer directement la fiche de demande d'accord de principe en tant que fiche mesure. Les dernières évolutions sont à ajouter directement dans ce fichier (en mode suivi des modifications), - Par mail avant mise en place nouveau formulaire: utiliser le nouveau modèle de fiche MAC. Rappel: - Il est obligatoire d'utiliser les nouveaux formulaires. - La fiche FRAIS n'est plus à télécharger, n'oubliez pas de les indiquer dans votre tableau budgétaire.	Fiche mesure-actions MAC_2016 Ou Fiche demande accord de principe
Justificatif mesure	F	Le document téléchargé correspond à toutes les éventuelles pièces complémentaires/ justificatives nécessaires à l'agrément des actions de la mesure correspondante (telle que décrite pour le document « fiche mesure-actions »). Un seul fichier justificatif par mesure est autorisé.	
Tableau budgétaire	0	Correspond aux aspects budgétaires de la MAC. Ce tableau décrit: - Les codes mesure et action, - Les noms des actions, - Les catégories de dépense, - Les taux de financement, - Les montants (en distinguant les délégations à une AOP et les montants avant et après modifications), - Le montant des frais de gestion.	Tableau budgétaire ① Ce modèle n'est pas obligatoire, il s'agit seulement d'une aide. Vous pouvez y ajouter les sous totaux par action/mesure/type ou utiliser votre propre tableau qui contiendrait les éléments minimum (codes mesures, action, nom action, cat.de dépense, taux de financement, montants (délégation AOP le cas échéant)



Attestation VPC	F	Le document télétransmis doit comporter la signature du CAC ou expert-comptable. La version originale doit être conservée par l'OP. Ce document est obligatoire uniquement si l'OP choisit de modifier sa VPC lors de sa MAC	Attestation de VPC ① Si le CAC signe un autre document, que le modèle, complétez le modèle, constituez un seul fichier avec les différents documents pour le téléchargement.
PV ou CR de l'instance décisionnelle	F	Il s'agit du procès-verbal de l'assemblée générale ou du CR de l'instance compétente de l'organisation de producteurs ayant validé le programme opérationnel ainsi que le mode d'alimentation du fonds opérationnel et, le cas échéant, le niveau de cotisations, y compris les cotisations différenciées. Il faut y joindre le procèsverbal de délégation expresse si ce n'est pas l'assemblée générale qui a validé le programme opérationnel. S'il n'est pas disponible avant la date limite, vous l'enverrez par courriel a postériori.	
Conventions IP/IN	F	Correspond aux conventions régissant les actions transnationales ou menées par des filières interprofessionnelles	
Délégation	F	Il s'agit du PV de délégation express si ce n'est pas l'AG l'instance compétente ou d'un extrait des statuts par exemple.	

O : Obligatoire
F : Facultatif
: Sans objet



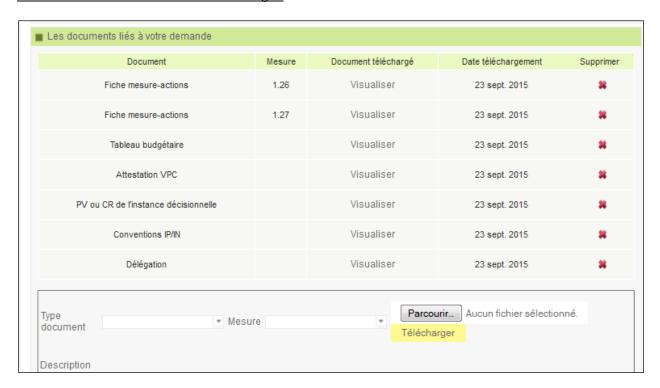
Ecran 9 : Ecran de téléchargement des documents



Les formats autorisés pour le téléchargement des fichiers sont : .doc, .docx, .odt, .rtf, .pdf, .jpeg, .jpg, .tif, .xls, .xlsx, .ppt

- Sélectionnez le type de documents que vous souhaitez télécharger dans la liste déroulante « type de document » (cercle rouge)
- S'il s'agit d'une mesure ou d'un justificatif de mesure, sélectionnez le code de la mesure. (cercle vert)
- Cliquez sur « parcourir » pour aller chercher le document que vous aurez constitué au préalable. (cercle bleu)
- Cliquez sur « télécharger » (cercle violet)
- →Le document s'affiche alors au-dessus. Vous pouvez le visualiser en cliquant sur « visualiser » sur la ligne correspondante. Vous pouvez le supprimer en cliquant sur la croix rouge en fin de ligne (écran 10 ci-après).

Ecran 10 : Ecran des documents téléchargés



→Il est possible de revenir sur une demande tant que la demande est au statut « en cours de saisie par l'op » afin de la compléter ou la modifier ou visualiser les documents déjà téléchargés.

 Cliquez sur « retour à la liste » qui vous ramène à l'écran 5 (Ecran pivot de la demande de MAC)

Les statuts passent uniquement de « non saisi » à « en cours de saisie ».

2.4. Contrôle de la demande

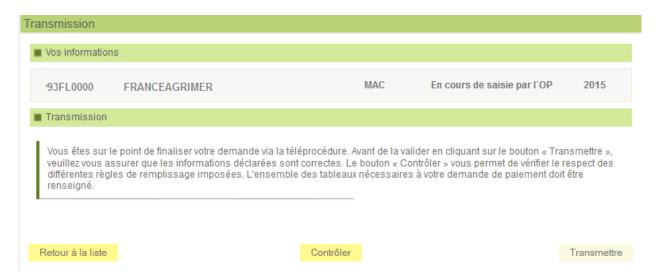
Une fois les éléments renseignés (statut « en cours de saisie »), à partir de l'écran pivot de votre demande de MAC, cliquez sur le bouton « **transmission** ».

Ecran 11 : Ecran pivot de votre demande de MAC complétée





Ecran 12 : Ecran de transmission de la demande de MAC



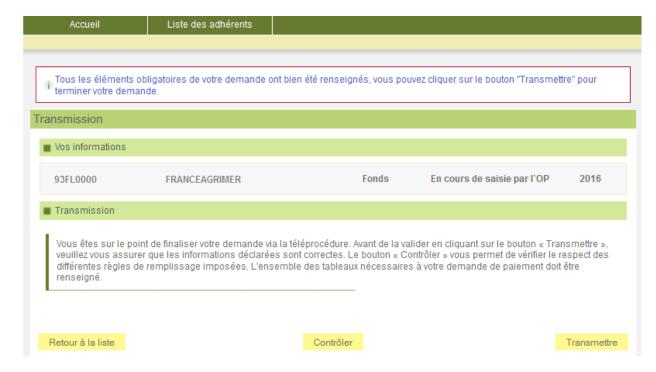
Le bouton transmettre est inactif tant que vous n'avez pas contrôlé positivement votre demande.

o Cliquez sur « contrôler ».

Si les règles de remplissage ne sont pas respectées, vous serez automatiquement redirigé vers l'anomalie et un message apparaitra en rouge en haut de l'écran, vous indiquant l'anomalie.

Si les règles de remplissage sont respectées, un message apparaitra en bleu en haut de l'écran. (Écran 13)

Ecran 13 : Message contrôle positif-demande de MAC



Le bouton « transmettre » sera alors actif.

2.5. Transmission de la demande

Une fois que le contrôle est valide, vous pouvez transmettre la demande à FranceAgriMer.

Il faut d'abord vous assurer que le compte ouvert pour réaliser la transmission est celui d'une personne habilitée à engager juridiquement la société. En effet, le fait de transmettre le dossier revient à ce que la personne physique qui le fait « appose sa signature » sur les documents téléchargés.

Cette personne transmet la demande en cliquant sur le bouton « transmettre » devenu actif (écran 13)

2.6. Ecran récapitulatif

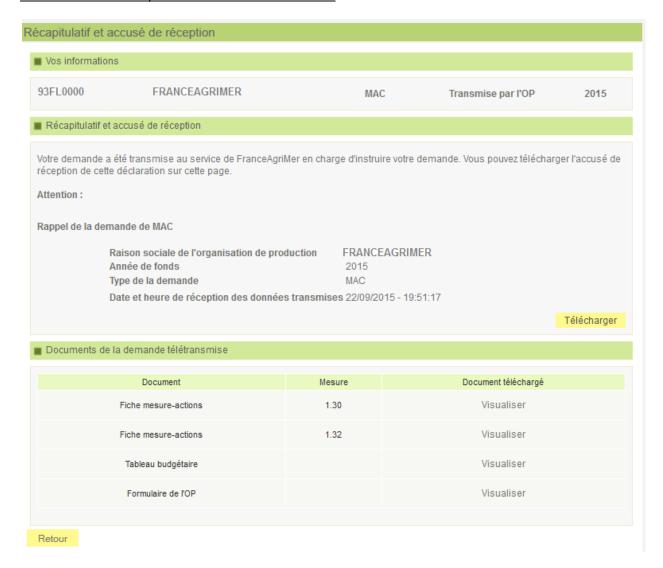
Vous accédez directement à l'écran récapitulatif de votre demande si la transmission est effective.

Si vous êtes sorti de votre demande, vous pouvez y retournez en cliquant sur « **récapitulatif** » sur l'écran pivot :

Ecran 14 : Accès à l'écran récapitulatif



Ecran 15 : Ecran récapitulatif de la demande de MAC



En cliquant sur « télécharger », vous pouvez visualiser et/ou enregistrer le PDF de votre accusé de réception qui sera la preuve de votre dépôt de demande.

NB : Seuls les documents téléchargés apparaissent sur l'accusé de réception. Comme le formulaire a été saisi en ligne, il n'y apparait pas, votre demande est cependant bien prise en compte.

En cliquant sur « visualiser », vous pouvez visualiser vos documents téléchargés et le formulaire de demande saisi en ligne, sous format PDF.

Il est inutile de demander à FranceAgriMer de contrôler que votre demande est bien arrivée si vous avez votre accusé-réception.

L'instruction sera faite par le gestionnaire de votre dossier qui vous contactera au besoin.